



# DESCRIPTIF DES INVESTISSEMENTS

voir modalités et aides du Département de Savoie dans les annexes

Axe d'intervention	Dispositif	investissement prévu	montant HT
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Investir pour mon exploitation d'élevage		
	Autres investissements spécifiques		
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Transformer et valoriser mes productions agricoles		
	Investir dans mon entreprise agroalimentaire		
	Abattage à façon		
Améliorer et maîtriser le foncier agricole	Porter du foncier pour produire plus en filières déficitaires		
	Accéder au foncier agricole et l'améliorer collectivement		
	Accéder au foncier agricole		

total HT : 0 €

Descriptif projet :

# PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant du projet HORS TAXE :		€
subvention du Département 73	<input type="text"/>	€
autres subventions (à préciser) :	<input type="text"/>	€
	<input type="text"/>	€
	<input type="text"/>	€
	<input type="text"/>	€
Autofinancement et emprunt :	<input type="text"/>	€

<input type="text"/>	%

<input type="text"/>	€

Calendrier prévisionnel des investissements : début : ..... fin : .....

# DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) : .....

**SUR L'HONNEUR :**

- certifie disposer d'un mandat ou pouvoir pour déposer le dossier au nom de la structure,
  - certifie que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations et cotisations sociales et fiscales,
  - certifie exactes et sincères les informations du présent dossier,
  - reconnaît avoir pris connaissance des termes et conditions qu'implique une demande de subvention, notamment en termes de pièces justificatives à transmettre au Département,
  - précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire du RIB de la structure joint
- m'engage à conserver les investissements pendant au moins 3 ans à compter du paiement de l'aide du Département

Fait le : ...../...../.....                      à : .....

Signature :



LE DÉPARTEMENT

## CONTRAT DE FILIERE VOLAILLE 2024-2027 MODALITES

### **ANNEXE INVESTISSEMENT - Filière volaille**

### **MODALITES DE DEPOT - INSTRUCTION - VERSEMENT**

#### **Dépôt :**

Le dossier est à adresser par mail au Département, unité agriculture, alimentation, forêt : [Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr](mailto:Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr)  
Si le demandeur a déjà déposé un dossier auprès du Département, le précédent dossier doit être soldé ou demande de solde déposée pour pouvoir déposer un nouveau dossier.

#### **Instruction :**

Ce dossier a été établi dans un double objectif de transparence et de traçabilité des fonds publics. Il peut donner lieu à des échanges, demandes de compléments et/ou contrôles à la discrétion du Département.

Suite au dépôt de votre dossier, sous réserve qu'il soit complet, votre demande de subvention sera instruite par les services du Département puis présentée la Commission permanente ou à l'Assemblée Départementale.

Chaque bénéficiaire recevra une notification de décision individuelle ou une convention à retourner signée si l'aide est >23 000€ indiquant l'objet de la subvention, le montant accordé, les modalités de calcul et de versement et en fonction de la somme accordée, les obligations d'information et de communication liées à la visibilité du soutien du Département.

#### **Versement :**

Le bénéficiaire devra faire parvenir une demande de paiement au service gestionnaire : [Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr](mailto:Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr), accompagnée de pièces justificatives mentionnées dans la décision.

Pour les aides aux investissements : le règlement de cette subvention pourra faire l'objet de deux acomptes et un solde, au fur et à mesure de l'exécution de l'opération.

Le montant de la dépense éligible retenue, constitue une donnée prévisionnelle maximale. Dans l'hypothèse où la dépense réelle, au vu des pièces justificatives, serait inférieure à cette dépense prévisionnelle, le montant effectif de la subvention sera réduit au prorata du montant réalisé.

Le non achèvement de l'action, dans un délai de trois ans à compter de la date de notification entraînera l'annulation du plein droit du versement du solde de la subvention allouée.

## DETAILS DES AIDES - FILIERE VOLAILLES

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *	Régimes aide
S'adapter au changement climatique	Accompagner les exploitations vis-à-vis des aléas climatiques	Soutien exceptionnel	Exploitants agricoles	forfait à définir	Fonctionnement	En articulation avec calamités agricoles et régime assurantiel.	
	Autres investissements spécifiques	Arbres pour parcours volailles	Exploitants agricoles	Taux 20 % +10 % enjeu changement climatique + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	Pas de cumul aide autre financeur	
Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement	Accompagner l'installation pour des exploitations viables et vivables	Suivi installation pendant 3 ans	Exploitants agricoles - nouvel installé hors dotation jeune agriculteur	500 euros par an dans la limite de 80 % de la dépense	Fonctionnement	Respect cahier des charges suivi nouvel installé pas de cumul avec suivi nouvel installé autre financeur	
	Accompagnement des agriculteurs en situation fragile	Soutien exceptionnel	Exploitants agricoles	max 80 % de la dépense	Investissement	En lien avec le dispositif Réagir des Savoie	
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Investir pour mon exploitation d'élevage	Construction/déconstruction/extension/rénovation de bâtiments et les équipements des exploitations d'élevage	Exploitants agricoles	Taux 20% + 5% signe de qualité + 5% engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 201 PSN hors mécanisation zone de montagne avec dépenses < 10 000 euros **	
	Autres investissements spécifiques	Matériels permettant de lutter contre les nuisibles	Exploitants agricoles	Taux 20 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	modalités : exploitations de + de 250 volailles	
		Aire compostage fumier, dalle, haut vent	Exploitants agricoles	Taux 20 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	Plafonds 10 000 euros	
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Transformer et valoriser mes productions agricoles	Investir individuellement ou collectivement dans la transformation, le conditionnement, le stockage de produits agricoles et/ou de commercialisation de produits agricoles ou transformés	Exploitants agricoles, collectivités : cf modalités mesure 302 PSN	Taux 15 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 302 PSN avec dépenses < 5 000 euros **	SA 108468
	Investir dans mon entreprise agroalimentaire	PME, collectivités : Investissement de transformation, conditionnement, stockage des produits agricoles ou transformés, ateliers collectifs de transformation, création/modernisation des industries agroalimentaires (IAA), conditionnement de produits	PME, collectivités : cf modalités mesure 303 PSN	Taux 15 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 303 PSN uniquement projets avec approvisionnement local majoritaire, avec dépenses < 100 000 euros **	SA 108468
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Abattage à façon	Plan de maîtrise sanitaire viande de volaille/lapin et accompagnement technique pour la mise au norme du local d'abattage	Exploitants agricoles	Taux 60 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Fonctionnement	Engagement faire à façon	
Améliorer et maîtriser le foncier agricole	Porter du foncier pour produire plus en filières déficitaires	Acquérir du foncier pour installer des exploitants	Bénéficiaire in fine : exploitants agricoles	prise de capital à la SCIC Foncière agricole de Savoie	Investissement		
	Accéder au foncier agricole et l'améliorer collectivement	Actions collectives en faveur de la protection du foncier agricole : ex achat ferme, reconquête friches agricoles...		<a href="#">voir modalités dans le contrat thématique FONCIER</a>			
	Accéder au foncier agricole	Reconquête terrain : défrichage, remise en état, aménagement de parcelles en pente, accessibilité aux bâtiments (chemin) pour passage de camion (poids lourds)		<a href="#">voir modalités dans le contrat thématique FONCIER</a>			

\* Les seuils de dépenses correspondent aux seuils des dispositifs FEADER. Mise à jour juin 2024

Des priorités par type d'aide ou de filière pourront être définies en fonction de la disponibilité budgétaire

Cumul plan de filière Région, aides Afirol,... possible si précisé dans plan de financement et dans la limite des taux maximum d'aides publiques

\*\* Intervention possible pour les dossiers non sélectionnés dans le FEADER au regard des enveloppes budgétaires ou non éligibles au FEADER sur des critères techniques : dispositions et modalités au cas par cas

Intervention possible pour des dossiers particuliers en complément de l'aide du FEADER : critères et modalités au cas par cas